

Règlement régional

Monochrome papier/ Couleur papier/ Images projetées couleur

Règlement général des concours régionaux

1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les auteurs des clubs ou individuels affiliés FPF .
- Les auteurs extérieurs au mouvement fédéral peuvent être admis (OPEN).
- Les clubs participant aux diverses **COUPES DE FRANCE** ou au concours **NATIONAL 1 (2014-2015)** ont la possibilité de présenter une deuxième équipe avec des auteurs ne concourant pas dans l'une de ces deux compétitions ; le club est responsable de l'application de cette règle. Si un auteur est reconnu avoir participé aux deux équipes, le club sera exclu de la compétition.
- **Nombre de photos par Club : 99 maximum par catégorie**
- Nombre de photos par Auteur : 4 **maximum** par discipline et 3 en IP monochrome
- Codification des photos : bien respecter les instructions de chaque discipline.
- Respect des règlements des Compétitions de la FPF
- Les photos présentées, une année précédente, sont exclues, il est recommandé de ne pas présenter la même image en images projetées et papier couleur.
- Sujet : **libre**, l'auteur prenant la responsabilité des sujets présentés (respect du droit d'auteur et du droit à l'image). Chaque auteur devra éviter - pour la diversité de la compétition et le respect des juges - de présenter plusieurs images similaires provenant de même prise de vue. (Rappelons qu'il existe un concours NATIONAL THEME).
- Retour des photos : les clubs et auteurs ne pouvant récupérer leurs envois, à fin du concours, devront s'acquitter des frais de retour.

2) JUGEMENT

- Composition du Jury : Trois personnes du monde photographique, extérieurs ou non à la région, mais dont les Clubs ne concourent pas. S'ils le souhaitent, les membres du Jury pourront présenter quelques unes de leurs oeuvres.
- Les photos seront présentées aux juges en préservant l'anonymat des oeuvres.
- L'ensemble des images numériques du concours sera projeté en début de jugement, puis représentées une par une pour la notation.
- Les photos sur papier, noir et blanc ou couleur seront jugées par tas et par discipline. L'ensemble des photos sera présenté aux trois juges avant la mise en tas.

3) PALMARES

- Classement général par œuvre
- Classement par auteur : **sur les 3 meilleures photos**
- Classement clubs : **sur les 6 meilleures photos**
- Des récompenses seront offertes aux auteurs et aux clubs.

4) SÉLECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL 2

Seuls les auteurs à jour de leur cotisation fédérale à la date du jugement régional seront sélectionnés. Les clubs sont responsables des informations écrites sur le bordereau et doivent communiquer les numéros de carte expédiés en retard par la F.P.F. **Toutes infractions à cet article, entraînent l'élimination des photos sélectionnées.** Les individuels à jour de leur cotisation fédérale seront sélectionnés pour le Nat 2 hors quota de l'UR, . (Les candidats libres ne peuvent pas être sélectionnés).

- Les meilleures images sont présentées au concours NATIONAL 2, suivant les quotas définis par les commissaires nationaux pour chaque discipline. Le quota de photos retenues pour un club **sera au maximum de 9.**
- **En cas d'ex æquo**, les places au NATIONAL 2 seront attribuées en priorité aux clubs auxquels il manquerait 1 ou 2 photos pour atteindre les 6 permettant le classement au NATIONAL 2 , puis par une sélection entre ces ex æquo.
- **Des Photos sélectionnées au National 2** pourront être retenues pour les collections circulantes de la FPF
-

5) GARANTIES

Tout en prenant le plus grand soin des photos lors de leur manipulation et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration quelconque : aucun dédommagement ne sera effectué.

6) LES PRESCRIPTIONS COMMUNES de la FPF s'appliquent aux Concours Régionaux